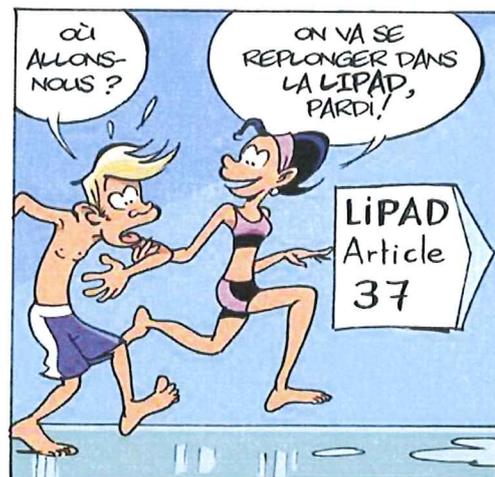
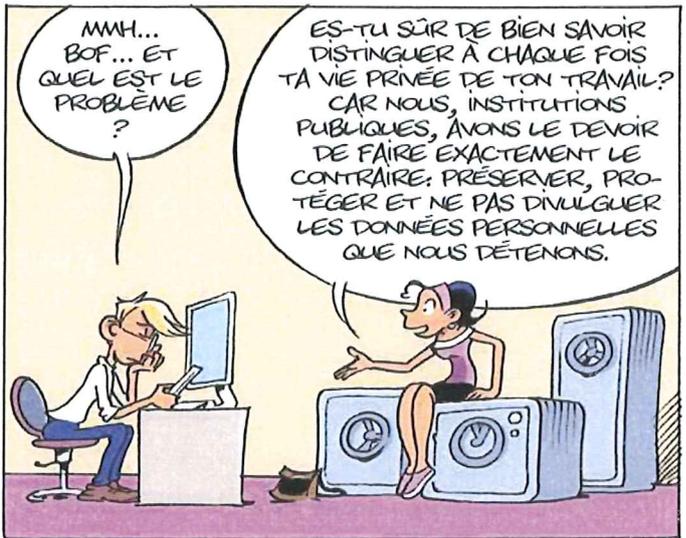


LA SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

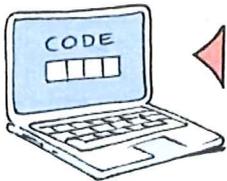


LA SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES (SUITE ET FIN)



OUI, J'AI COMPRIS: DANS LE MÊME ORDRE D'IDÉE...

- J'ÉVITE DE SORTIR OU DE LAISSER TRÂNER DES DONNÉES PERSONNELLES SUR MON BUREAU.



- SI J'EMPORTE DU TRAVAIL, C'EST TOUJOURS SUR UN ORDINATEUR PORTABLE VÉRROUILLÉ PAR UN MOT DE PASSE COMPLEXE. ET J'EFFACE TOUT APRÈS!!

- DÉLÉGUER LA MAINTENANCE?



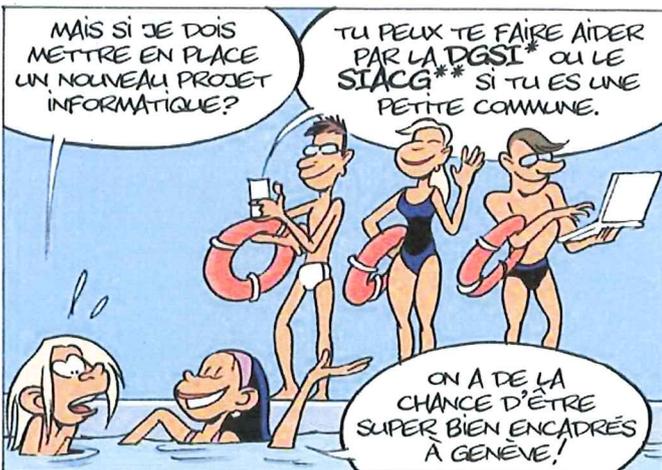
OUI, MAIS PAS SANS CONTREPARTIE. FAIRE SIGNER UNE CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ AU MANDATAIRE, DEMANDER L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES, PRÉVOIR QUE LES DONNÉES RESTENT EN SUISSE, ...

- DÉLÉGUER LE STOCKAGE À UNE SOCIÉTÉ EXTERNE?

- DÉLÉGUER LA GESTION DE FICHIERS, DE LISTES DE MAÏLS?



SELON LA LIPAD, L'INSTITUTION NE DÉLÈGUE JAMAIS SA RESPONSABILITÉ!



*DIRECTION GÉNÉRALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

** SERVICE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GÉNEVOISES